

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère

Direction des Relations avec les Collectivités
Droits des sols et animation juridique

Affaire suivie par : Laurence MORRIS

Tél. : 04.76.60.34.92

Fax : 04.76.60.32.31

Courriel : laurence.morris@isere.gouv.fr

Références :

Information sur la consultation des collectivités

pour le dossier de demande de déclaration d'utilité publique
présenté par la Direction territoriale Rhône-Alpes Auvergne de SNCF-Réseau
concernant la réalisation du projet d'aménagement du plan de voie en gare de Saint-André-le-Gaz

La Direction territoriale Rhône-Alpes Auvergne de SNCF-Réseau a déposé dans nos services un dossier de demande de déclaration d'utilité publique concernant la réalisation du projet de d'aménagement du plan de voie en gare de Saint-André-le-Gaz

Le préfet de l'Isère a saisi les collectivités en application des articles L122-1 V et R122-7 du code de l'environnement. La communauté de communes des Vals du Dauphiné a reçu ce dossier le 9 août 2017.

Cette collectivité n'a pas émis d'observations dans le délai imparti de deux mois à compter de la réception du dossier.

Conformément à l'article L122-1 du code de l'environnement, l'information relative à l'absence d'avis de la collectivité sera jointe au dossier d'enquête publique et mise en ligne sur le site internet des services de l'État en Isère.

Le préfet

*Pour le Préfet, par délégation
la Secrétaire Générale*

Violaine DEMARET